Brénod : 1944.02.13 : Arrestation de Mr Pelisson Incendie de sa Maison.

Légion du Lyonnais.

Compagnie de l'Ain.

Section de Nantua.

Brigade de Brénod.

N° 170
Du 25 Avril 1944.

PROCES-VERBAL

de renseignements sur l'incendie par les Troupes Allemandes d'une maison apt à PELISSON, à BRENOD (Ain).

1° Expédition.

1000

. GENDARMERIE NATIONALE .

-:-o-:-

Cejourd'hui, vingt cinq Avril mil neuf-cent quarante quatre, à Douze heures, quinze ',

Nous, soussignés: (PERRIN, André, M-d-L-Chef,
(REBOLD, André,
(GUERIN, Henri,

gendarmes à la résidence Brénod, Département de l'Ain, revêtus de notre uniforme et, conformément aux ordres de nos Chefs, en service et enquêtant sur l'incendie allumé par les Troupes Allemandes dans la maison de Mr PELISSON, à Brénod (Ain), au cours des opérations de Février I944, avons à ce sujet, reçu les déclarations suivantes:

I°/de Mme PELISSON, Aimée, Marcelle, 45 ans, sans profession, demeurant à Brénod (Ain) :

" Le I3 Février I944, à huit heures, des "troupes allemandes, commandées par un officier "se sont présentées à la porte de l'immeuble "que j'habite à Brénod, et m'ayant donné un dé- "lai de vingt minutes, m'ont intimé l'ordre de quitter les lieux.
" Etant seule à la maison, je n'ai pu me char- "ger que de quelques objets personnels sans "grande valeur.
" Avant de partir, l'officier allemand m'a "averti qu'on allait brûler ma maison. Cet of- "ficier allemand était le même qui avait pro- "cédé à l'arrestation de mon mari, le I2 Fév- "rier à seize heures.
" Avant d'incendier ma maison, les troupes "allemandes ont chargé un camion de produits "et ustensiles divers trouvés à l'intérieur. "Entre autres les produits recueillis dans le "canton de Brénod pour la confection des colis "destinés aux prisonniers, mon mari étant pré- "sident du Comité local de la Croix-Rouge.
" Avant mon départ, j'ai mis insisté auprès "de l'officier allemand, pour que l'on préserve "au moins les archives de l'étude de mon mari, "celui-ci étant notaire, ces papiers ne lui "appartenant pas en propre. Ma demande a été "repoussée.
" Après l'incendie de mon immeuble, il ne "reste rien. Tout ce qui était mobilier ou ob- "jets divers a été détruit par le feu, toute

... / ...

Vu, transmis par le Commandant de la Brigade à Mr le Procureur de l'Etat, à Nantua.

Le 26 Avril I944.

ARCHIVES DE L'AIN
PROPRIETE PUBLIQUE

BRIGADE DE GENDARMERIE NATIONALE
BRENOD (AIN)

"la comptabilité de l'étude de mon mari, également.
" Le coffre-fort même, ouvert après l'incendie, a révélé
"que tout ce qui était à l'intérieur avait été détruit.
" Je tiens à préciser que cet incendie a porté préjudi-
"ce à de nombreuses familles de la région, car mon mari
"tenait la comptabilité et avait en dépôt l'argent et les
"titres de ses clients.
" En outre, mon mari était secrétaire de la société lai-
"tière de la commune de Brénod, et à ce titre avait en
"dépôt l'argent destiné à acquitter les payes de lait
"des sociétaires.
" Mon mari n'était secondé par aucun clerc susceptible
"de donner des précisions sur la comptabilité de l'étu-
"de.
" Je ne puis estimer en aucune façon le préjudice causé
"aux tiers, du fait de l'incendie de mon immeuble.
" Lors de mon départ de ma maison, j'ai emporté quelque
"argent personnel, car je dois ajouter que chaque fin de
"mois, mon mari me remettait une somme fixe destinée à
"faire marcher mon ménage. En temps normal; je n'emplo-
"yais aucun domestique gagé au mois.
" Mon mari étant à l'heure actuelle prisonnier en Alle-
"magne, n'est pas au courant de l'incendie de notre im-
"meuble.
" Je dois ajouter que je ne me suis jamais occupée en
"quoi que ce soit des affaires concernant l'étude de mon
"mari, et je ne puis à l'avenir donner aucune précision
"quelconque.
" Le préjudice qui m'est porté personnellemnt, aux points
"de vue mobilier et immobilier s'élève à la somme de
"Trois millions deux cent soixante mille Frs.
" Au point de vue argent, je ne puis absolument rien
"vous dire, car je ne m'occupais en aucune façon des af-
"faires financières de notre ménage, mon mari étant le
"seul à s'en occuper.
" Les objets mobiliers et immobiliers étaient assurés
""Aux travailleurs Français-Beauce" siège social, I8,
"boulevard Chasles à Chartres, pour la somme de 270000 Fr.
"L'agent régional est Mr Béreaux, domicilié à Brénod.
" Je vous remets en même temps l'inventaire approxima-
"tif des pertes causées par cet incendie. "

Lecture faite, persiste et signe;

2º/de Mr CARRIER, Vital, 68 ans, cultivateur à Brénod:

" Le I3 Février I944, vers 9 heures trente, les trou-
"pes allemandes opérant dans la région ont incendié l'
"immeuble appartenant à Mr PERISSON, notaire demeurant
"à Brénod (Ain).
" Ce sinistre a entièrement détruit l'immeuble, y comp-
"ris une voiture automobile se trouvant dans un garage
" situé au sous-sol.

... / ...

" Seule la cave a été préservée. Elle contenait des "denrées alimentaires diverses qui ont pu être récupé-"rées le lendemain par Mme Pélisson. En outre, sur "les indications de Mme Pélisson, j'ai sorti de la "cave une caissette en fer ayant contenu un Kilo de "biscuits qui étaient remplacés par des billets de ban-que. J'ignore la somme qui pouvait y être renfermée.
" D'autre part, avant l'incendie, les allemands ~~avaix~~ "avaient autorisé de sortir quelques effets personnels des draps et un ou deux matelas ou couvertures appar-"tenant à la famille Pélisson.
" Au titre de membre de la commission administrative "de la société coopérative de fromagerie de Brénod, "j'ai assisté à l'ouverture du coffre-fort de l'étude "de Mr Pélisson, quelques jours après le sinistre?
" Tout ce qui était à l'intérieur était calciné, sauf "une médaille d'or, prix attribué à la fromagerie, "qui a pu être récupérée. La comptabilité entière de "la fromagerie a été également détruite.
" D'autre part, le compte annuel de fromagerie s' "élevant à la somme de 412.000Frs n'a pu être acquitté par Mr Pélisson, du fait de son arrestation par les "troupes allemandes, et ensuite de l'incendie de son "immeuble. Ce réglement devait se faire dans la semai-"ne du 6 au 13 Février 1944. J'ignore quelle est la "somme d'argent qui pouvait être en dépôt chez Mr "Pélisson lors du sinistre.
" Je ne puis vous dire las raisons pour lesquelles "les troupes allemandes ont incendié l'immeuble de Mr "Pélisson. "

Lecture faite, persiste et signe.

ETAT DES LIEUX ET CONSTATATIONS;
L'immeuble de Mr Pélisson était construit en pierres de taille: il se composait: D'un sous-sol, deux caves, D'un rez-de-chaussée comprenant 3 pièces et un garage; D'un premier étage comprenant 5 pièces; le tout sur-monté d'un grenier.
L'incendie a tout détruit sauf la cave. Les murs seuls restent debout; ilssont en partie inutilisables.

Nous avons fait remarquer à Mme Pélisson que cer-taines rubriques de son inventaire paraissaient éxa-gérées quant à leur estimation; néanmoins, elle a per-sisté dans ses dires.

Trois expéditions destinées: La première, avec l'inven-taire à Mr le Procureur, à Nantua; La deuxième, avec l'inventaire, à Mr le Préfet de l'Ain, à Bourg; la troisième, aux archives.

Fait et clos à Brénod, les jour, mois et an que d' autre part.

Inventaire des objets mobiliers et immobiliers détruits lors de

l'incendie de l'immeuble PELISSON.

Un immeuble à usage d'habitation situé "quartier de la gare" à BRENOD et mobilier divers le meublant	850.000 frs
Linge et effets d'habillements	300.000
Une automobile et quatre pneus neufs	140.000
Un coffre-fort et valeurs contenues	900.000
Quatre bicyclettes	30.000
Une machine à coudre	15.000
Une machine à écrire	30.000
Une motocyclette	25.000
Un aspirateur	10.000
Une bibliothèque garnie	100.000
Huit fourneaux et une cuisinière	120.000
Quatre lustres	50.000
Vaisselle diverse	400.000
Compteurs électrique et poste radio	25.000
Bois de chauffage	15.000
Une machine à laver et ustensiles divers	100.000
Deux fourneaux électriques et fer à repasser	50.000
Argenterie	100.000

ARCHIVES DE L'AIN
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

Arrété à la somme de trois millions deux cent soixante mille Francs.

A BRENOD le 25 avril 1944.

A. Pelisson